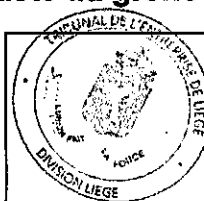


# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré  
Mo  
b



**\*22010344\***



**17 JAN. 2022**

**Greffe**

N° d'entreprise : **0756 536 652**

**Nom**

(en entier) : **GERMAIN INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Clos Chanmurly 13 à 4000 LIEGE**

## Objet de l'acte : **Modification siège social**

L'an deux mille vingt-et-un, le 1 juin à 17 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sans qu'il y ait eu convocation préalable.

La réunion est placée sous la présidence de Monsieur COUSIN Patrick.

L'ordre du jour, qu'il y a lieu d'établir, est le suivant:

- 1- Transfert de siège social ;
- 2- Divers

Après délibération, à l'unanimité, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

### Première Résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social Rue du Vieux Mayeur 51 à 4000 LIEGE et ce à dater du 01/08/2021.

### Deuxième Résolution:

Néant

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été approuvé par les actionnaires après lecture.

COUSIN Patrick  
Le Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers .  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).